

NEPAL

Comme si cela ne suffisait pas

Le principal obstacle à la sécurité humaine au Népal est la pauvreté, avec 38% de la population, soit 9 millions de Népalais, vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le non respect de la primauté du droit, l'insurrection maoïste en cours et les atteintes systématiques et flagrantes aux droits humains qui en résultent (assassinats, torture, disparitions, enlèvements, arrestations arbitraires) et la discrimination persistante sur la base de la caste, la classe, l'ethnie, le sexe sont d'autres facteurs qui constituent des menaces pour la sécurité humaine.

Rural Reconstruction Nepal

Arjun Karki / Mukunda Kattel / Rakhee Lohani

Le respect des droits humains à travers la primauté du droit est au cœur du concept de sécurité humaine, par laquelle chacun a la liberté et l'opportunité de vivre dans un environnement juste et pacifique.

Le principal obstacle à la sécurité humaine au Népal est la pauvreté. Le non respect de la primauté du droit, l'insurrection maoïste en cours et les atteintes systématiques et flagrantes aux droits humains qui en résultent, l'absence de bonne gouvernance et la discrimination persistante, sur la base de la caste, la classe, l'ethnie, le sexe sont d'autres facteurs qui constituent des menaces pour la sécurité humaine.

Pauvreté

Selon les estimations gouvernementales, 9 millions de Népalais (38% de la population) sont passés en dessous du seuil de pauvreté d'un dollar par jour en 2001. Ce qui est plus alarmant, c'est que l'incidence de la pauvreté s'accroît « à un taux annuel supérieur à 3% » et que « le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a presque doublé au cours des 20 dernières années (entre 1977 et 1996) ». ¹ La pauvreté est un phénomène essentiellement rural – 86% de la population vit dans les villages, avec l'agriculture comme principal moyen de subsistance. Sur le total des pauvres, « plus de 90% vivent dans les zones rurales. » Le taux de pauvreté varie selon les zones géographiques et est « plus élevé dans les zones rurales reculées – les collines du centre ouest et de l'extrême ouest. » ²

Le système de castes garde sa forme hiérarchique verticale rigide. En vertu de leur position de caste, les échelons les plus bas sont souvent victimes de discrimination sur les plans politique, économique et social, alors qu'historiquement, de petits groupes des hautes castes maintiennent une position de domination. Cette situation d'exclusion a une forte influence sur les causes et la perpétuation de la pauvreté. La pauvreté affecte tous les groupes de castes (la plupart des pauvres appartiennent aux *dalit*, la caste dite basse) et les communautés ethniques qui sont exclus des opportunités d'élaboration des politiques et de prise de décision en raison de leurs origines.

Sécurité alimentaire

¹ Nepal South Asia Centre (NESAC). *Nepal Human Development Report 1998*. Katmandou, 1998, p. 12.

² National Planning Commission (NPC). *The Tenth Plan. Poverty Reduction Strategy Paper*. Katmandou: NPC/HMGN, 2003, p. 25.

Etroitement liée à la pauvreté, la question de la sécurité alimentaire est un phénomène qui intervient depuis peu dans le discours sur la pauvreté au Népal. Jusque dans les années 70, le Népal était un pays exportateur de produits alimentaires. Au début des années 80, la situation a commencé à se dégrader en raison de la baisse de la production alimentaire par rapport à la croissance démographique et au manque de réponse de l'Etat pour s'atteler aux causes de la pénurie alimentaire. Mettant en exergue l'insécurité alimentaire comme « le problème le plus grave pour les pauvres », le Centre de service des projets pour l'agriculture a estimé qu'en 1996, 41 des 75 districts du Népal avaient des déficits alimentaires, bien que d'autres estimations soient plus élevées. Toutes les sources concordent toutefois sur le fait que le problème est plus grave dans les zones montagneuses reculées, où les rendements agricoles sont faibles et les opportunités d'emploi dans des secteurs autres que l'agriculture presque non existantes.

Tous les ans, les ménages des collines et des montagnes connaissent des saisons maigres ou des déficits de production alimentaire. La situation devient précaire lorsqu'il y a des périodes de sécheresse ou des inondations ou de fortes fluctuations des prix. L'insurrection armée qui sévit actuellement a ajouté une autre dimension significative au problème de la sécurité alimentaire.

La pauvreté et la sécurité alimentaire dépendent largement des décisions politiques qui régissent les méthodes et les systèmes de production, la production alimentaire, le stockage et la distribution à travers le pays. La sécurité alimentaire relève de la responsabilité politique de l'Etat et l'accès aux produits alimentaires est un des droits fondamentaux de chaque personne. En préservant un système de production de type semi-féodal et en omettant d'introduire un mécanisme efficace de stockage et de distribution des produits alimentaires, l'Etat est manifestement dans l'incapacité de garantir la sécurité humaine à près de la moitié de sa population.

Violations des droits humains

La Constitution du Royaume du Népal de 1990 garantit les libertés et les droits humains fondamentaux de ses citoyens (Encadré 1). D'autre part, le Népal a ratifié tous les instruments internationaux majeurs en matière de droits humains et les Conventions clés de l'OIT régissant le droit à ne pas être en butte la discrimination, à la liberté d'association, la rémunération égale et les critères d'accès à l'emploi. Toutefois, un certain nombre de lois sont toujours en contradiction avec les principes et les directives constitutionnelles en matière de droits humains, comme le montre le fait que la torture n'est toujours pas un crime au Népal, bien que le pays ait ratifié la convention des Nations-Unies contre la torture.³

Droits humains au Népal

La Constitution de 1990 garantit les droits fondamentaux suivants :

- Droit à l'égalité
- Droit à la liberté
- Droits de presse et de publication
- Droit à la justice criminelle

³ En outre, bien que la TCA (Torture Compensation Act) adoptée en 1996, permette aux victimes de torture ou aux parents de personnes décédées en détention en raison de la torture de faire une demande d'indemnisation dans les tribunaux des districts, ni la police, ni le pouvoir judiciaire n'adhèrent pleinement aux prescriptions énoncées dans la TCA : les responsables dressent souvent des obstacles devant les victimes qui tentent de porter plainte ou qui demandent des examens médicaux afin d'obtenir réparation aux fins de la TCA.

- Droit contre la détention préventive
- Droit à l'information
- Droit à la propriété
- Droits culturels et éducatifs
- Droit de culte
- Droit contre l'exploitation
- Droit contre l'exil
- Droit à la vie privée
- Droit à une réparation constitutionnelle

Le Népal est Etat partie aux pactes et conventions suivants:

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966*

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966

Convention relative à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) 1979*

Convention relative aux droits de l'enfant, 1989*

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, 1984

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965

* Y compris un/des Protocole(s) facultatif(s)

En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Etat népalais est tenue de garantir à ses citoyens les droits suivants :

- Droit de travailler dans des conditions sûres, justes et saines
- Droit à un salaire égal pour un travail égal, avec un salaire juste qui permet aux travailleurs et à leurs familles de mener une vie décente
- Droit à la protection sociale
- Droit à un niveau de vie adéquat
- Droit à l'éducation, à la liberté culturelle et aux progrès scientifiques

Comme si la situation des droits humains n'était pas assez grave au Népal, le Gouvernement a voté la Loi relative aux activités terroristes et perturbatrices (Terrorist and Disruptive Activities Act – TADA) 2002, qui donne aux forces de sécurité le pouvoir d'arrêter des personnes sans mandat d'arrêt et de maintenir les suspects en détention préventive à la police jusqu'à 90 jours. L'opposition forte des organisations des droits humains et des groupes de la société civile n'a pas empêché la Loi de devenir une source majeure de violation des droits humains.

L'opposition à l'Etat s'est traditionnellement heurtée à la violence et ceci se poursuit sans répit jusqu'à ce jour. Au cours des dernières années, en particulier après le début de la Guerre du Peuple en 1996, les assassinats sont devenus un phénomène quotidien. Aujourd'hui, on compte trois personnes tuées par jour dans les pays (Voir *L'Insurrection maoïste*). La torture est pratiquée de longue date, les divers modes de torture étant le viol, les

coups portés sur plante des pieds (*falanga*), les décharges électriques, (un bâton lourd roulé sur les cuisses du prisonnier au point de provoquer des lésions musculaires (*belana*), les coups avec des barres de fer recouvertes de plastic et les simulacres d'exécution.⁴

Les cas de disparition et d'enlèvement aggravent la situation terrible des atteintes aux droits humains. Depuis le début de la Guerre du peuple, en octobre 2003, 250 cas de disparition ont été imputés à l'Etat. En outre, «des centaines d'exécutions extrajudiciaires présumées, des milliers d'arrestations arbitraires et des cas innombrables de torture ont eu lieu dans le contexte de la Guerre du Peuple.»⁵ Les Maoïstes ont été les auteurs de plus de 250 enlèvements de membres des partis politiques, de civils perçus comme n'étant pas leurs partisans, de journalistes et de tout autre personne critique envers eux.

Violence de genre

L'intensité de la violence de genre est tout aussi choquante. Les femmes qui s'acquittent du gros des tâches agricoles et ménagères ont un accès très restreint à la propriété, à l'épargne ou au crédit. Leur participation à la prise de décision et dans l'administration est scandaleusement faible. Selon le PNUD, elles n'occupaient que 6,4% des sièges au parlement en 2000 et leur participation dans l'administration publique est d'à peine 1% de celle des hommes.

La traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle commerciale n'est que trop courante. Tous les ans, la traite touche 7.000 filles et enfants qui sont envoyées dans diverses parties du monde et contraintes à se prostituer. Pour ne parler que de l'Inde, ce pays compte au moins 200.000 travailleuses du sexe népalaises.

Nombre de femmes pâtissent également des croyances et des attitudes superstitieuses profondément ancrées. Les femmes accusées de pratiquer la sorcellerie deviennent les victimes de tortures physiques et mentales et sont contraintes de mener une vie d'humiliation et de misère. Le crime le plus cruel dans l'histoire de la criminalité au Népal concerne deux femmes âgées accusées de se livrer à la sorcellerie battues à mort en 2003. Plus d'une douzaine de cas de crimes associés à la sorcellerie sont enregistrés tous les ans. L'insurrection maoïste en cours ajoute une autre dimension à la violence à l'égard des femmes, qui sont les victimes directes et indirectes de la guerre. Nombre d'entre elles sont déplacées de leurs domiciles et de leurs communautés et le meurtre de membres de sexe masculin de leurs familles accroît leur charge de responsabilités familiales.

L'insurrection maoïste

En 1996, seulement 6 ans après la restauration de la démocratie par le People's Movement, une faction du Parti communiste (maoïste) du Népal déclarait // décrétait // une insurrection armée (Guerre du Peuple) contre la structure socio-économique et le gouvernement en place, dans le but de fonder un nouvel Etat sur le modèle de celui établi par Mao Zedong en Chine, en 1945. L'insurrection, et les mesures de contre insurrection adoptées par l'Etat pour combattre les Maoïstes font depuis longtemps peser une menace sur la sécurité humaine.

Entre février 1996 et novembre 2003, 8.295 personnes ont été tuées au nombre de trois par jour, et 5.597 de ces assassinats étaient perpétrés par l'Etat. Des milliers de personnes ont été blessées (avec 1.019 personnes blessées au cours de la seule année 2002) et de nombreuses infrastructures ont été détruites (jusqu'à 177 domiciles privés, 33 centres de

⁴ Amnesty International. «Nepal: A deepening human rights crisis». 19 décembre 2002.

<http://web.amnesty.org/library/eng-npl/reports>

⁵ Amnesty International. Nepal: «Widespread 'disappearances' in the context of armed conflict'. 16 octobre 2003. <http://web.amnesty.org/library/eng-npl/reports>

santé, 12 tours de télécommunications, 31 bâtiments scolaires, 54 postes de police, 18 bureaux de poste, 93 bureaux administratifs, 29 bureaux privés et 31 centres liés à l'électricité).⁶

Dans la crainte d'être pris dans le croisé des guérillas maoïstes et des forces de sécurité étatiques, les populations rurales ont été contraintes d'abandonner leurs villages et leurs biens. Pour la seule année 2002, 17.564 personnes à travers le pays ont été déplacées, et ceci est en train d'augmenter. Selon les estimations du Global IDP Project, basé à Genève, le nombre total de personnes déplacées se situe entre 100.000 et 200.000 personnes.

L'insurrection a également eu une incidence désastreuse sur l'éducation. Près de 3.000 enseignants ont cessé de travailler dans les districts périphériques, ce qui a affecté jusqu'à 100.000 élèves. Près de 700 écoles à travers le pays ont été fermées. A travers le syndicat étudiant All Nepal Independence Free Students Union, les Maoïstes ont perturbé l'éducation dans l'ensemble du pays, par une série de *bandhs* (fermetures) et de manifestations. La peur inspirée par l'insurrection a également dissuadé les travailleurs de la santé de travailler en dehors des zones urbaines qui jusqu'ici avaient été relativement sans risques.

Prix dans les feux croisés des guérilleros maoïstes et des forces de sécurité étatiques, les populations népalaises vivent dans la crainte, l'incertitude et l'insécurité.

Absence de bonne gouvernance

La corruption et les irrégularités sont généralisées à tous les niveaux du gouvernement, avec l'aval des dirigeants politiques de haut rang et des ministres. L'anarchie et les ordres arbitraires des dirigeants ont souvent détruit l'essence de la primauté du droit et ont institutionnalisé la malhonnêteté dans toutes les unités administratives de l'Etat.

Actuellement, la corruption est manifeste, l'anarchie devient la norme de gouvernance et les ressources financières de l'Etat sont canalisées au profit des dirigeants et de leurs amis. C'est ce qui s'est passé durant de nombreuses années, même durant la période dite démocratique des années 90. Comme le dit le PNUD, «les politiques et programmes de réduction de la pauvreté» n'ont pas atteint leurs buts et «les services sociaux de base» ont été «inaccessibles à de larges franges des pauvres». «Les investissements publics» n'ont pas été en mesure de «répondre aux besoins des populations pauvres». Par contre, les institutions gouvernementales ont souvent choisi «d'exclure» les pauvres ou de «faire taire leurs voix». Si la corruption n'avait pas été monnaie courante, comme le soutient Thapa, «notre pays aurait été en mesure de fournir une bonne éducation, des soins de santé et de l'eau potable sur ses propres ressources...»⁷ La corruption généralisée est, malheureusement, profondément ancrée dans le système de gouvernance, paralysant la fourniture de services déjà faible qui autrement aurait pu apporter un certain soulagement aux nécessiteux.

Surmonter les menaces à la sécurité humaine est, aujourd'hui, un défi majeur que le Népal doit relever. La réinstauration de la démocratie avait apporté l'espoir que des changements surviendraient dans le système de gouvernance pour prendre en compte les problèmes de la pauvreté, de la discrimination et de la mauvaise gouvernance. Si cela s'était produit, le problème de la sécurité humaine aurait, dans une certaine mesure, été résolu. Mais le gouvernement des années 90 n'était pas très différent de l'ancien régime. Le terme «démocratie» n'était qu'un slogan, plutôt qu'une norme pour la prise de décision et la mise en œuvre. Il en résulte que la pauvreté a continué de s'accroître, que les atteintes aux droits humains se sont aggravées, que la corruption et la malhonnêteté ont terni le concept de bonne gouvernance et qu'en conséquence de tout ceci, un nouveau problème – l'insurrection maoïste

⁶ Informal Sector Service Centre (INSEC). *Nepal Human Rights Yearbook 2003 (Népalais)*. Katmandou, 2003, p. 499.

⁷ Thapa, H. B. *Anatomy of Corruption*. Katmandou, 2002.

– a surgi. Le Népal est à présent dans une mauvaise passe, de même donc que la sécurité humaine.

Pour garantir la sécurité humaine, le Népal doit adopter une gouvernance démocratique inclusive, qui opère sur la base de la primauté du droit, et respectant pleinement et de manière inconditionnelle les droits humains.